

Compte-rendu

La séance est ouverte à 08h30 sous la présidence de Madame Cadopi Marielle, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre Tournier,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard représenté par Madame Sophie Villecourt,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga, Monsieur Gérard Piquemal représenté par Madame Sophie Villecourt,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand, Madame Nicole Muray,

Collège F : Usagers.

Monsieur Olivier Ourmières-Montel, Madame Julie Ferrer représentée par Monsieur Olivier Ourmières-Montel, Madame Hélène Declercq représentée par Madame Capucine Ruiz, Monsieur Jacques Wagner représenté par Madame Capucine Ruiz, Madame Charlotte Rouveyre représentée par Madame Florence Denjean-Daga,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi, Madame Anne-Marie Filho représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Christian Nique représenté par Madame Maryse Quéré, Madame Maryse Quéré, Monsieur Marc Rosenzweig,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé, Monsieur Michel Robert représenté par Monsieur Philippe Augé, Madame Anne Fraïsse représentée par Monsieur Jean-Michel Ganteau, Monsieur Fabrice Lorente représenté par Monsieur Jean-Michel Ganteau,

La Communauté d'Universités et d'Établissements.

Monsieur Philippe Prost représenté par Monsieur Philippe Augé,

Invités présents à la séance.

Madame Laure Échalier, Monsieur Éric Favard, Monsieur Daniel Fichot, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Christian Patoz représenté par Monsieur Laurent Bellay, Madame Anne-Monique Petitjean, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Michel Rouquette représenté par Madame Catherine Forcheteau, Monsieur Jean-Paul Udave.

[Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.](#)

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel Ganteau se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Le prochain Conseil d'école de l'ESPE-LR se réunira le 5 février 2015.

1- Approbation du Procès-Verbal du conseil d'Ecole du 13 octobre 2014

Madame Denjean-Daga fait la demande de deux modifications du Procès-verbal du 13 octobre 2014, relatives à sa prise de parole.

Monsieur Bellay demande à ce qu'il soit précisé sur le PV qu'il représentait Monsieur Patoz, DASEN du Gard.

• **Vote sur le procès-verbal du 13 octobre 2014**

26 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 26

L'approbation du PV du Conseil d'École du 13 octobre 2014 est votée à l'unanimité.

2- Avis sur la modification des statuts

a- Composition du Conseil d'École

Dans les statuts de l'ESPE_LR, chaque université dispose d'un siège, la fusion des universités Montpellier 1 et Montpellier 2 oblige le conseil d'école à modifier et voter ce point des statuts.

Deux propositions sont soumises au vote :

- **PROPOSITION 1 : chaque université se voit accorder un siège, le siège vacant est pour la COMUE-LR**
- **PROPOSITION 2 : l'UM a deux sièges et les autres universités n'ont qu'un siège**

Monsieur Augé préconise en accord avec Monsieur Robert de proposer deux sièges à l'université de Montpellier.

Madame Muray demande deux sièges pour l'UM, soulignant que l'Université de Montpellier est une grosse université qui représente l'UM1 et l'UM2.

Monsieur Ourmières-Montel demande également deux sièges.

Monsieur Ganteau indique que les présidents de l'UPVD et de l'UPVM sont favorables à la proposition 2, selon laquelle 2 sièges seraient attribués à la COMUE-LR.

Madame Denjean-Daga s'exprime en faveur de deux sièges en faveur de la COMUE-LR, précisant que dans les statuts il y'a un représentant de chaque université partenaire « personnalité désignée par un établissement partenaire », ainsi toutes les universités, les UFR et les UF sont représentés à titre d'invités de droit à ce conseil. La COMUE-LR pourrait dès-lors prendre sa place au sein du Conseil en ayant deux sièges.

Madame Quéré indique que la COMUE devrait être privilégiée, la situation idéale serait que la COMUE ait un réel pouvoir. Ainsi, la proposition 1 paraît être la plus raisonnable.

• **Vote sur la proposition 1 : chaque université a un siège et la COMUE-LR a deux sièges au lieu d'un**

27 votants :
13 avis favorables

• **Vote sur la proposition 2 : l'UM a deux sièges et les autres universités n'ont qu'un siège**

27 votants :
14 avis favorables

A l'issue du vote, c'est donc la proposition 2 qui est choisie.

b- La composition du COSP

Impossibilité de rester dans le périmètre donnant 3 sièges à chaque université.

Proposition : 20 sièges, soit 2 sièges pour les universités et la COMUE-LR, 5 sièges pour le rectorat, et 5 sièges pour le Conseil d'École.

• **Vote sur la proposition relative à la composition du COSP**

27 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 27

La modification de la composition du COSP est votée à l'unanimité.

c- Le statut du responsable d'Unité de Formation

Proposition : le responsable d'Unité de Formation doit être un enseignant ou enseignant-chercheur de l'une des universités partenaires.

• **Vote sur la proposition relative au statut du responsable d'UF**

27 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 27

Le statut du responsable d'UF est voté à l'unanimité.

d- Composition du bureau

Proposition : Monsieur Iung propose de rajouter que « des représentants de l'éducation nationale sont proposés par le recteur et par le directeur ».

27 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 27

La proposition est votée à l'unanimité.

3- Modification du Règlement Intérieur

La modification des statuts implique une modification du règlement intérieur

- Possibilité pour un membre titulaire du Conseil d'assister au conseil d'école par visioconférence
- Désignation des responsables d'UF : l'inspecteur référent lié à chaque parcours d'UF est membre de droit au conseil de l'UF
- Lors de l'élection des représentants des usagers, chaque étudiant peut représenter deux autres étudiants de la même année : deux procurations maximum.
- Pour l'élection du responsable d'UF, un membre d'UF peut donner à un autre membre de ce même UF. Nul membre ne peut être porteur de plus que 2 procurations.

Monsieur Ourmières-Montel demande que des suppléants étudiants soient élus, Madame Nyssen indique que cela n'est pas utile, car il y a plusieurs étudiants, elle est soutenue dans ce sens par Madame Cadopi et Madame Quéré.

Monsieur Ourmières-Montel explicite sa position en indiquant que les représentants sont distincts en M1 et en M2, de plus la suppléance peut participer en fonction de l'ordre du jour.

Madame Denjean-Daga demande la durée du mandat, Madame Quéré répond que le mandat est d'un an, de ce fait la mise en place de suppléant n'est pas pertinente.

Madame Ruiz s'interroge sur la représentativité des BIATSS, seuls les BIATSS directement en contact avec les étudiants sont prévus comme représentants dans les UF.

Madame Muray indique que les BIATSS des services centraux sont impliqués auprès des étudiants. Monsieur Udave précise qu'on pourrait élargir à l'ensemble des personnels BIATSS dont l'activité est en lien avec la pédagogie. Monsieur Ganteau précise que, dans ce cas, les BIATSS intervenant dans plusieurs UF devront choisir. Cela est confirmé par Madame Quéré, qui dit que le règlement intérieur prévoit d'intervenir dans deux UF maximum.

Madame Cadopi propose de reporter ce point de modification du règlement intérieur à un prochain conseil. Monsieur Udave indique qu'il faudrait consulter un juriste. Cela conforte Madame Cadopi dans sa position, un travail sur ce point sera fait en bureau en accord avec le service juridique.

• **Vote sur la modification du règlement intérieur**

27 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 2, Pour : 25

La modification du règlement intérieur est votée.

4- Avis sur le budget propre intégré 2015

a- Le Budget

L'agent comptable, Monsieur Fichot va suivre avec la DGESIP le budget de l'ESPE-LR

Dans le budget qui sera soumis au conseil d'administration de l'ESPE_LR sera mise une ligne de 240000 euros se décomposant :

- Reconduction de la dotation de la COMUE : 40000 euros
- Une ligne de 200000 euros qui correspond aux droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires que l'Etat doit affecter aux ESPE.

Certaines recettes supplémentaires devraient être constatées suite aux conventions reliant l'ESPE_LR et la MAIF (500 euros), la MGEN (500 euros), la GMF (1500 euros)...

Il convient de s'assurer de la rentrée des recettes attendues, et connaître les moyens humains attribués à l'ESPE_LR.

L'ESPE_LR, à ce jour, n'a pas une grande visibilité en termes de scolarité, il faudrait pouvoir avoir une connaissance précise de tous les étudiants. Pour ce qui concerne la communication externe, il convient de créer un site internet et améliorer la communication externe, semi-externe et interne.

Il faut pouvoir attirer plus d'étudiants vers nos formations, surtout pour le second degré.

Il convient également de gérer les partenariats extérieurs nationaux et internationaux.

Monsieur Fichot indique qu'il convient de s'assurer que les 200000 euros seront bien versés à titre de compensation à l'ESPE. Il ajoute qu'il faudrait une remontée de l'ESPE à la DGSIP afin de s'assurer de cette somme.

Madame Denjean-Daga demande des renseignements sur toute double inscription éventuelle (cas des étudiants UPVM qui se sont inscrits au CLES à la FDE), Madame Échalier précise qu'il n'y a qu'une inscription à un MEEF, car le CLES ne compte pas comme un diplôme.

b- Les dépenses déjà identifiées

- La participation au Réseau des ESPE : 4500 euros
- L'abonnement à l'agence de presse AEF : 2500 euros.
20 abonnements ont été souscrits aux dépêches AEF en interne pour l'ESPE, Madame Cadopi insiste sur le fait que les abonnements aux dépêches doivent être bien répartis.
- La communication : matériel, salon de l'étudiant, livrets, journée portes ouvertes de l'ESPE qui s'intégreront aux deux universités montpelliéraines.
- Une proposition d'affectation sera faite ultérieurement.

5- Les conventions avec la MAIF, la MGEN, la GMF

Madame Muray trouve anormal que l'on reçoive une convention le vendredi 12 décembre à 18h, avant le conseil de l'ESPE-LR qui se réunit le 15 décembre, et indique qu'elle trouverait légitime de ne pas voter ce point.

Monsieur Iung explique les raisons de la précipitation : participation à la formation aux premiers secours pour la MGEN qui commence en janvier.

Madame Cadopi recommande que le conseil examine ce point dans l'intérêt des étudiants.

a- La convention avec la MAIF

La mutuelle MAIF souhaite avoir accès aux fonctionnaires stagiaires et proposer en contrepartie des formations. Il est à noter que les étudiants ont déjà un emploi du temps chargé, *la MAIF, la MGEN et Autonome de Solidarité* participent à la formation aux premiers secours des étudiants de premier degré, l'étudiant paie 10 euros et les partenaires contribuent à hauteur de 40 euros.

Madame Muray s'étonne que les conventions ne soient composées que de deux parties, en effet la COMUE-LR figure sur lesdites conventions et pas l'université de Montpellier.

Monsieur Iung indique que la question de Madame Muray traduit toute l'ambiguïté de notre ESPE, et rappelle que selon la loi du 8 juillet 2013 article L-722-1, les biens qui appartiennent à l'ex IUFM sont affectés à l'ESPE : « *A compter de la date prévue à l'article 83 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, ces biens sont affectés aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation.* ».

Madame Muray attire l'attention des membres du conseil sur le problème de responsabilité en matière de locaux.

Madame Échalier rappelle le périmètre : tous les locaux appartiennent à l'ESPE, la solution pourrait être que toutes les universités signent les conventions, même s'il est plus simple de n'avoir qu'une seule signature, à savoir, celle du directeur de l'ESPE-LR.

Monsieur Respaut est d'accord avec Madame Échalier, et considère que la solution serait de faire signer les présidents d'universités.

Monsieur Rosenzweig note une certaine redondance dans la multiplication des signatures, et donne l'exemple de la DAFPEN, où il n'y a pas de convention, mais un appel d'offre pour maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Augé s'exprime en faveur d'une signature de chacun des présidents, mais pose le problème du délai.

Madame Cadopi partage la position défendue par Madame Échalier et par Monsieur Respaut, mais souligne que l'ESPE est une composante de la COMUE.

• **Vote sur la convention MAIF avec le principe de signature des 5 présidents**

27 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 26

La convention MAIF est votée.

b- La convention MGEN

• **Vote sur la convention MGEN avec le principe de signature des 5 présidents**

27 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 26

La convention MGEN est votée.

c- La convention GMF

Madame Ruiz demande des précisions sur le contenu de la formation. Monsieur Iung souligne qu'il a été indiqué à la GMF que, dans l'immédiat, nous n'avons pas besoin de formation, nos étudiants ayant déjà un emploi du temps très chargé. Monsieur Rosenzweig dit qu'il faut bien réfléchir pour tout ajout à la formation. Madame Villecourt dit qu'elle ne comprend pas pourquoi l'on parle de la GMF. Monsieur Ganteau rappelle que l'ESPE ne s'est pas engagée à laisser la GMF assurer des formations.

Monsieur Martin souligne que ce qui est proposé par la GMF n'est pas directement lié aux besoins des étudiants. Madame Ruiz insiste sur le fait que signer une convention avec la GMF va entraîner une multiplication de propositions.

Pour Monsieur Ourmières-Montel, il ne faut pas avoir une logique commerciale. Madame Quéré demande s'il convient de faire une convention-type simple pour prévoir la venue des partenaires. Monsieur Martin propose que pour la participation aux journées de pré-rentrée de l'ESPE, une convention-cadre soit envisagée, qui permettrait d'ouvrir et de mettre tous les partenaires à égalité.

Madame Quéré propose de ne pas voter sur cette convention et demander au bureau de l'ESPE de préparer une convention-cadre. Au titre de la MAIF et de la MGEN, et au regard de leur valeur ajoutée du fait de leur implication dans la formation aux premiers secours des étudiants du 1^{er} degré, on peut penser les dispenser de frais de participation à la journée de rentrée.

Madame Cadopi présente cette proposition au vote, et souhaite que les conditions de reconduction soient explicitées dans les conventions : « convention renouvelable par expresse reconduction ».

• **Vote sur la convention GMF telle qu'elle est**

27 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 26

Le conseil de l'ESPE_LR ne vote pas la convention GMF.

6- Calendrier des élections

Madame Nyssen explique les modalités de constitution du corps électoral, ainsi que le calendrier et les modalités de convocation.

Monsieur Ourmières-Montel revient sur la question des suppléants, et souligne que tous les parcours ne seront pas représentés. Madame Nyssen explique que ce choix était une solution de compromis : elle explique avoir demandé aux responsables d'UF de communiquer auprès de leurs étudiants, mais la difficulté est d'intéresser les étudiants sur ce sujet alors même qu'ils seront élus pour peu de temps.

Madame Quéré serait favorable à un vote électronique quand il y'aura les moyens techniques de le faire, c'est-à-dire une scolarité centrale.

7- La mise en stage des M1 SOPA et M2 SPA

Monsieur Favard souligne que la mise en stage s'est faite avec une certaine difficulté même si toute l'équipe s'est retrouvée pour essayer de mettre en place des conditions optimales et identifier les dysfonctionnements effectifs.

Cette année, il n'y a plus de lien direct entre Monsieur Favard et les établissements scolaires, ce qui a posé problème. Monsieur Favard fixe les objectifs à atteindre :

- Essayer de mettre tous les acteurs concernés en phase : Établissement/ Rectorat/ Bureau des stages
- Redevenir l'interlocuteur direct pour pouvoir recadrer la mise en stage
- Avoir un calendrier plus anticipé
- Prévoir des formations tuteur
- Distinguer les stages 9h et les SPA.
- Les stages en Licence à mettre en place (connaître les universités qui mettent en place ces formations, rôle de chaque acteur...)

Madame Quéré précise que les étudiants en Licence ne sont en principe pas en rapport avec l'ESPE.

Madame Échalier demande à ce que Madame Rospide apparaisse sur les organigrammes en collaboration avec Monsieur Favard pour ce qui est de la coordination des stages en interlangues.

Au sujet des conventions de stage de premier degré : nécessité de mettre en place une convention commune, avec les collègues des universités, de l'ESPE et du rectorat. Cela est urgent car il y a des mises en stage à prévoir pour le S6.

Monsieur Rosenzweig admet que les choses ne se sont pas passées idéalement malgré la concertation préalable et il souligne des difficultés d'anticipation.

Au sujet des stages de Master, Monsieur Rosenzweig indique deux points de dysfonctionnement, malgré une concertation au sujet du fonctionnement :

- Problème de temps : Les conseillers pédagogiques n'ont pas apprécié, sur le principe, qu'on leur donne du travail sans être prévenus
- Problème de circulation interne à l'établissement : dans 100% des cas, il y'a eu un problème de communication

Il convient de mettre en place dès maintenant la préprofessionnalisation, un courrier a été envoyé aux chefs d'établissement pour cela.

L'idée de reconduire les professeurs étant intervenus sur le M1 (car ces accueils de stage n'ouvrent pas droit à rémunération) est également envisagée.

Madame Aliaga fait part de son expérience sur les langues : gros problèmes cette année, avec impossibilité de trouver un stage, si bien qu'il a fallu modifier des MCC pour certains étudiants et faire passer d'autres épreuves. Si l'on continue comme cette année, les collègues se demandent s'il faut reconduire le stage en préprofessionnalisation. Difficultés liées au fait que les étudiants n'étaient pas prioritaires par rapport au master.

Monsieur Rosenzweig précise que la stratégie mise en place concernait l'indication en amont du nombre de stagiaire et des périodes de stage, afin qu'un courrier soit envoyé au chef d'établissement. Il faut que ces conditions soient réalisées pour le S2.

Monsieur Favard évoque l'accumulation et l'engorgement dans les établissements, surtout à Montpellier.

Monsieur Rosenzweig indique que la difficulté est aussi liée à la diversité des stages et des publics.

Madame Aliaga souligne que dans le passé une interlocutrice était identifiée au Rectorat. Monsieur Rosenzweig précise que le document de travail sur les stages n'a pas encore été diffusé, car il est mis à jour en permanence (inutile de diffuser quelque chose qui n'est que de l'ordre du principe), et ajoute qu'il convient de mettre en place une organisation mais que l'ESPE doit coordonner.

8- Quels moyens pour remplir ses missions ?

a- Les moyens nécessaires et missions propres à l'ESPE

Monsieur Iung indique que l'ESPE-LR n'a pas les moyens de remplir l'ensemble de ses missions.

Moyens et missions :

- Communication interne et externe : Le site web de l'ESPE-LR permettra de communiquer au quotidien avec les établissements, le site devrait voir le jour au mois de janvier ou février.
- Une scolarité au sens large
- Un système d'information permettant à l'ESPE-LR de piloter les formations sur la base de données précises et des enquêtes réalisées auprès des étudiants et des acteurs de la formation.
- Gestion des partenariats extérieurs nationaux et internationaux

Le cabinet de la Ministre conseille de s'inspirer de ce qu'il se passe dans l'académie de Lille qui constitue un modèle d'une ESPE placée dans une COMUE.

b- Le bilan : l'ESPE-LR un an après

Le dossier d'accréditation sera à remettre au cours du premier semestre. Il fera suite au précédent dossier d'accréditation qui précisait que le dossier d'accréditation 2015-2020 tirerait profit du bilan réalisé à la suite des 15 premiers mois de l'ESPE-LR et identifierait les moyens à mettre à disposition de l'ESPE-LR à compter du 1^{er} janvier 2015.

Madame Muray demande d'avoir plus de précisions sur l'administration.

Monsieur Iung répond que sur la base des missions que doit réaliser l'ESPE conformément à la loi, l'ESPE-LR a besoin d'une administration. Suite à une réunion avec les VP CFVU, il a été acté de la nécessité de recruter un responsable administratif et un responsable DSI/Scolarité. Une fiche de poste a été réalisée pour le responsable administratif. Ensuite il faudra que d'autres personnels de catégories B et C puissent permettre à l'ESPE de remplir ses missions : communication, scolarité, interlocuteur du rectorat pour la mise en stage, la formation continue et le suivi des fonctionnaires stagiaires, démarche qualité comprenant les évaluations des formations par les étudiants, budget projet et budget propre.

Madame Muray demande si ces personnes seront mises à disposition, Madame Échalier répond que les postes sont des mises à disposition. Madame Cadopi évoque les emplois dits Fioraso dont il faut discuter la destination ou non pour la COMUE. Monsieur Iung précise qu'une fiche de poste est en cours d'élaboration.

Madame Aliaga souligne que ce qui a été labélisé comme étant une situation originale est mal vécu par les personnels.

Madame Échalier ajoute qu'un portail de candidature unique devrait être mis en place afin de rendre plus visibles les formations des enseignants dans l'académie.

Madame Quéré propose de voter la motion suivante :

Aux Membres du Comité de suivi de l'ESPE_LR

Motion du Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Le Conseil de l'ESPE_LR réuni le 15 décembre 2014 s'est vivement alarmé devant les difficultés de fonctionnement actuel et à venir dues à une absence de moyens humains notoire.

Le Conseil demande donc au comité de suivi de l'ESPE d'organiser au plus vite une réunion de concertation pour remédier à cette situation.

Monsieur Iung souligne qu'il est envisageable d'avoir une scolarité propre en septembre 2016. Le travail immédiat dans le domaine de la DSI est que l'ESPE accède au système d'information pour les masters MEEF et soit en capacité de réaliser des enquêtes sur les formations portées par l'ESPE-LR.

La séance se termine à 12h15.

Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du Languedoc Roussillon (ESPE-LR)

15 décembre 2014



- 1- Approbation du PV du 13/10/14
- 2- Avis sur les modifications des statuts de l'ESPE-LR
- 3- Approbation du Règlement Intérieur de l'ESPE-LR
- 4- Avis sur le Budget Propre Intégré de l'ESPE-LR
- 5- Avis sur la convention entre la MAIF et la COMUE pour le compte de l'ESPE-LR
- 6- Avis sur la convention entre la MGEN et la COMUE pour le compte de l'ESPE-LR
- 7- Avis sur la convention entre la GMF et la COMUE pour le compte de l'ESPE-LR
- 8- Calendrier des élections des responsables d'UF
- 9- Point sur la mise en stage des étudiants de M1 MEEF et M2 MEEF parcours non lauréats en 2014, Perspective d'évolution pour l'année universitaire 2015/16
- 10- L'ESPE-LR après un an de fonctionnement : un manque de moyens pour remplir ses missions.

1- Le mois de janvier doit permettre à l'UM de désigner ses représentants dans les conseils de l'ESPE-LR et aux autres universités de désigner leurs représentants au COSP

2- 5 février 2015:

- * Désignation des représentants du conseil pour le COSP

- * Point sur le dossier d'accréditation de l'ESPE-LR,

Moyens affectés à l'ESPE-LR

- * Eventuelle Evolution de l'Offre de Formation

3 – Dates possibles pour les conseils suivants : 2 ou 6 mars
puis 10 avril

1- Approbation du PV du conseil du 13 octobre 2014

Demande de modifications de Mme Deanjean-Daga:

* en page 2 au point 3 - la rentrée des fonctionnaires stagiaires

« Madame Denjean-Daga dit qu'un certain nombre de stagiaires est obligé de s'inscrire en DU car ils n'ont pas de master 1. De plus, il y a une certaine effervescence de la part des stagiaires, titulaires ou exemptés de master, car il n'y a pas de cadrage national concernant la formation adaptée.

Depuis la rentrée, ni l'ESPE, ni le Rectorat n'ont communiqué. Dès lors les stagiaires sont toujours dans l'attente de leur parcours adapté depuis début septembre.

Enfin, les formateurs ont été eux aussi laissés seuls par l'administration de l'ESPE et le Rectorat pour gérer cette situation sans pouvoir donner des réponses claires aux stagiaires.

* En page 4 sur le vote du Budget-Projet

Mme Denjean-Daga précise qu'elle ne prend pas part au vote car les documents relatifs au Budget-Projet ont été reçus par mail ce jour même.

* En page 5, à la fin du § 8-2

Mme Denjean-Daga rappelle que la rémunération des stagiaires dans la Fonction Publique n'est pas une faveur mais la règle et qu'elle l'était déjà lorsque les stagiaires étaient recrutés niveau licence avec un stage en responsabilité d'un tiers de service et tout autant rémunéré à l'échelon 1.

1- Approbation du PV du conseil du 13 octobre 2014

Autre demande de modification :



Vote :

Refus de Vote

Pour :

Abstention :

Non :

Pourquoi les modifier?

- Fusion des universités 1 et 2 et changement de dénomination des universités
- **composition du conseil d'Ecole : 30 membres**
Initialement chaque université a 1 siège
Deux possibilités sont envisageables:
 - Chaque université a un siège et la COMUE a deux sièges au lieu d'un.
 - L'UM a deux sièges et les autres universités n'ont qu'un siège.

- composition du COSP :

- impossibilité de rester dans le périmètre donnant 3 sièges à chaque université car cela conduirait à

- * 3 sièges pour les 4 universités et le PRES/COMUE : 15 sièges
- * 7,5 pour le recteur.... Problème!!
- * 7,5 pour le conseil d'Ecole

Proposition : 20 sièges cad

2 pour les universités et le PRES/COMUE, 5 pour le recteur, 5 pour le CE

- Statut du responsable d'Unité de Formation :

Proposition : il doit faire partie de l'UF et être un enseignant ou enseignant-chercheur de l'une des universités partenaires



- Points concernant la dénomination des universités

L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du Languedoc-Roussillon assure ses missions avec les composantes d'enseignement de l'Université de Montpellier ~~Montpellier 1~~ (UFR STAPS), ~~de l'Université Sciences et Techniques Montpellier 2~~ (UFR Faculté d'Éducation et UFR Faculté des Sciences), de l'Université Paul Valéry - Montpellier ~~3~~ (UFR6), de l'Université de Nîmes (Département Sciences et Arts) et de l'Université de Perpignan Via Domitia (UFR LSH, Département MEEF), avec les services académiques et les établissements scolaires, le cas échéant dans le cadre

- Point concernant la composition du conseil

b/ Un ou deux (en fonction de l'option choisie ci-dessous) représentant de la Communauté d'Universités et d'Établissements, établissement de rattachement de l'ESPE-LR, désigné par son conseil d'administration.

c/ Des personnalités extérieures :

- 1 représentant de la Région Languedoc-Roussillon
- 5 personnalités désignées par le Recteur d'Académie

- Deux possibilités faisant suite à la fusion de l'UM1 et l'UM2

Option 1 : L'UM a deux sièges et les universités UPVM, UPVD et Unîmes ont 1 siège chacune.

Option 2 : un représentant pour chaque université partenaire, le second siège étant transféré à la COMUE (voir b)).

- **Correction d'un oubli concernant la composition du bureau de l'ESPE-LR**

Article 5-3 – Le bureau de l'ESPE-LR

Le bureau de l'ESPE-LR est composé :

- du Directeur de l'Ecole ;
- des responsables des Unités de Formation ;
- ~~des~~ chargés de mission validés par le Conseil d'Ecole et des éventuels directeurs adjoints de l'ESPE_LR
- de représentants de l'Education Nationale proposés par le directeur en accord avec le recteur.

Il assiste le Directeur sur des questions concernant le fonctionnement et le développement de l'ESPE-LR.

Il prépare les réunions du Conseil d'Ecole.

- **Composition du COSP**

Article 6 – Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Article 6-1 – La composition du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique comprend ~~trante-six~~ vingt membres, parmi lesquels :

a/ Des membres de droit :

- ~~23~~ 23 représentants de chacune des Universités partenaires, désignés par leur Conseil d'Administration
- ~~23~~ 23 représentants de la Communauté d'Universités et d'Etablissements, [C11]établissement de rattachement, désignés par son Conseil d'Administration

b/ Des personnalités extérieures :

- ~~9 [C12]~~ 5 personnalités désignées par le Recteur d'Académie
- ~~9 [C13]~~ 5 personnalités désignées par le Conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

- **Précision concernant la qualité du responsable de l'UF**

Le Conseil de l'Unité de Formation élit en son sein, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, le responsable de l'Unité de Formation qui doit être un enseignant ou enseignant-chercheur de l'ESPE ou de l'une des universités partenaires. Le responsable de l'Unité de Formation a la mission de coordonner le travail des différents parcours relevant de son Unité de Formation, de faire remonter

Participation possible au conseil d'Ecole ou au COSP par visio conférence :

Article 1.1 - Fonctionnement du conseil de l'école

a) Modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour et des documents préparatoires – présidence – membres invités

À la fin du paragraphe :

Un membre du conseil peut assister au conseil à distance par visio-conférence depuis un site universitaire ou rectoral.

Modification du titre 3 : précisions à apporter afin de pouvoir organiser des élections



TITRE 3 : COMPOSITION DU CONSEIL DES UNITES DE FORMATION ET DESIGNATION DU RESPONSABLE D'UNITE DE FORMATION

1- Composition du conseil d'unité de formation

Le Conseil de l'Unité de Formation est constitué des enseignants et enseignants-chercheurs réalisant au moins 25 heures équivalent TD dans les parcours gérés par l'Unité de Formation, des personnels BIATSS réalisant au minimum un quart de leur activité dans les parcours de l'Unité de Formation, et de représentants des usagers dont la désignation est précisée ci-dessous. Un personnel remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation, en dehors des enseignements transversaux impliquant plusieurs UF, a un droit de vote dans deux UF de son choix.

Le conseil d'Unité de formation comprend également des représentants du rectorat ayant droit de vote :

- Dans l'UF 1, les 5 DASEN sont membres de droit
- Dans les autres UF, ~~chaque inspecteur attaché à un~~ inspecteur référent de chaque parcours est membre de droit

Modification du titre 3 : précisions à apporter afin de pouvoir organiser des élections

2- Désignation des représentants des usagers

Il est procédé à une élection disjointe pour les élections des représentants des usagers de M1 et de M2. Les usagers sont représentés au conseil de l'UF de la façon suivante :

- Dans l'UF 1 : un représentant M1 et M2 pour les sites de Carcassonne, Mende, Nîmes et Perpignan et deux représentants M1 et M2 pour le site de Montpellier.
- Dans les autres UF : un représentant par groupe de 45 étudiants

Les représentants usagers sont désignés pour une année universitaire.

La désignation de ces étudiants se fait par scrutin direct dans toutes les Unités de Formation. Dans toutes les UF, il sera procédé un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Il est recommandé que les listes veillent à ce que les parcours soient représentés de façon équilibrée.

Un étudiant peut donner procuration à un autre étudiant de la même UF et de la même année (M1 ou M2). Nul étudiant ne peut être porteur de plus de deux procurations

En cas de non pourvoi des sièges lors du processus électoral, il sera procédé à un tirage au sort parmi les étudiants inscrits dans les parcours relevant de l'Unité de Formation et de l'année de master.

3- Désignation du responsable d'Unité de Formation

Lors du vote du responsable de l'UF, un membre du conseil d'UF peut donner procuration à un autre membre de cette même UF. Nul membre ne peut être porteur de plus de deux procurations

- Dans le budget qui sera soumis au conseil d'administration de la COMUE sera mise une ligne de 240000 euros se décomposant
 - **Reconduction de la dotation de la COMUE : 40000 euros**
 - **Une ligne de 200000 euros qui correspond au droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires que l'Etat doit affecter aux ESPE.**
- **Certaines recettes supplémentaires devraient être constatées suite aux conventions reliant l'ESPE-LR et la MAIF, la MGEN, la GMF voire d'autres partenaires.**

Recette estimée à ce jour

- 2000 euros pour la GMF, 500 euros pour la MAIF et 500 euros pour la MGEN

NB : La contribution de la MAIF et MGEN ne se limite pas à cet apport puisqu'elles participent à la formation aux premiers secours de nos étudiants de la mention 1^{er} degré

La répartition des dépenses n'est pas encore affectée pour deux raisons :

- **Il convient de s'assurer de la rentrée des recettes attendues**
- **Il convient de connaître les moyens humains et les missions qui seront totalement gérés par l'ESPE-LR dans le cadre du fonctionnement pérenne de l'ESPE-LR**
 - **Scolarité au sens large (initiale et continue)**
 - Inscription, rôle de scolarité centrale pour tous les étudiants
 - Suivi de tous les stages
 - Suivi des parcours adaptés pour les fonctionnaires stagiaires
 - Formation Continue
 - Démarche Qualité, suivi des formations
 - **Communication au sens large (déjà précisé dans le dossier d'accréditation actuel) concernant formation et recherche**
 - Communication externe (collectivité, grand public, lycéens, étudiants)
 - Communication semi-externe à destination des personnels de l'Education Nationale : inspecteurs, chefs d'établissement, directeurs d'Ecole, conseillers pédagogiques, tuteurs terrain...)
 - Communication interne à destination des étudiants de l'ESPE, de tous les acteurs de la formation
 - **Gestions des partenariats extérieurs nationaux et internationaux**

Certaines dépenses sont déjà identifiées

- **Participation au réseau des ESPE : 4500 euros (avant payée par l'IUFM)**
- **Abonnement à l'agence de presse AEF : 2500 euros (avant payée par l'IUFM)**
- **Communication**
 - Matériel de communication
 - Participation aux salons
 - Edition du livret de formation
 - Organisation de JPO de l'ESPE
- **Pour le reste, une proposition d'affectation sera proposée ultérieurement**

3.1. Engagements de la MAIF

La MAIF s'engage à apporter, dans les domaines et selon les modalités ci-après:

- des réponses aux étudiants et personnels de l'ESPE Languedoc-Roussillon au moyen de permanences sur l'ensemble de ses sites,
- des interventions thématiques, dans et hors des plans de formation, sur les domaines variés comme la prévention, l'assurance ou des enjeux de société en liaison avec les valeurs de la MAIF (laïcité, développement durable ...),
- des outils pédagogiques développés par la MAIF dans le domaine de l'apprentissage, de la prévention, du handicap ou du développement durable : la responsabilité civile professionnelle de l'enseignant, la sécurité des sorties scolaires, la violence scolaire, la prévention routière à l'école, les risques des sports et des loisirs...). (Cf. annexe panorama des solutions éducatives) des compétences en matière de prévention des risques et d'assurance.

La MAIF s'engage à verser une participation financière annuelle en fonction des actions qui seront mises en place. Le montant de la participation est précisé en annexe.

La MAIF pourra être amenée à verser une participation complémentaire pour d'autres actions qui seraient organisées ponctuellement, d'un commun accord entre les Partenaires.

3.2.1. La mise en place des permanences :

L'ESPE du Languedoc-Roussillon s'engage à informer la MAIF du calendrier de présence des étudiants et des effectifs afin que la MAIF puisse définir ses dates de permanence.

Les permanences sont définies **en annexe**.

Les permanences doivent se dérouler au cours de l'année universitaire avec des temps forts en début et fin d'année universitaire.

L'ESPE Languedoc-Roussillon autorise la MAIF à afficher le programme des présences MAIF dans ses locaux.

L'organisation des permanences s'effectue d'un commun accord (choix des lieux d'implantation...)

3.2.2. La mise en place d'interventions thématiques :

Les interventions prévues, lors des temps obligatoires et facultatifs, sont définies en annexe.

L'ESPE du Languedoc-Roussillon s'engage à :

- établir en accord avec la MAIF, un calendrier prévisionnel des interventions de cette dernière,
- communiquer auprès des étudiants les dates d'interventions MAIF.

3.2.3 L'insertion dans certains de ses supports d'information de l'ESPE du Languedoc-Roussillon de messages de communication de la MAIF:

Annexe de la convention avec la MAIF

Thèmes	Contenu/descriptif...	financement	Calendrier
<p>Formation « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSCS1) pour les Masters 1 du 1^{er} degré</p>	<p><i>La Maif s'engage à organiser sur chaque site la formation au PSC1 :</i></p> <p><i>financement à hauteur de 10 € de la formation au PSC1 obligatoire dans le cadre de l'inscription au CRPE. Les inscriptions seront enregistrées lors des temps de présence de la MAIF sur chaque site. Information lors de l'inscription et lors de la rentrée administrative. Remise des diplômes aux étudiants.</i></p>	<p>Prise en charge d'une partie du financement du PSC1 : Plafond de 3900€</p>	<p>Décembre à avril 2015</p>

Annexe de la convention avec la MAIF

<p>Présence sur les temps de rentrée</p>	<p>L'ESPE permettra la mise en place d'un stand MAIF sur les temps de rentrée pour sensibiliser aux risques professionnel les M1, M2 et professeurs stagiaires (contrat OME autonome de solidarité), présentation des avantages partenaires.</p>		<p>A la rentrée</p>
<p>Ressources éducatives (revues, sites internet, DVD, Cédérom, expositions...)</p>	<p>La Maif met à disposition des ressources et solutions éducatives pour la communauté éducative dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'apprentissage - Du handicap - De la prévention - Du développement durable <p>Consulter les solutions éducatives MAIF</p>		<p>Toute l'année</p>



Annexe de la convention avec la MAIF

<p>Interventions MAIF : Permanences thématiques</p>	<p><i>La Maif propose des interventions thématiques tout au long de l'année après accord des deux parties :</i> <i>Des solutions éducatives pour les M1, M2 et professeurs stagiaires, Responsabilité Civile Professionnelle à destination des M2 et professeurs stagiaires, Du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, La semaine de la finance solidaire, La semaine du développement durable, ...</i></p>		<p>Tout au long de l'année</p>
<p>Insertions publicitaires</p> <p>Dans les supports de communication De l'ESPE</p>	<p><i>L'ESPE-LR pourra proposer des espaces publicitaires sur certains de ses supports d'information, en fonction de sa politique de communication.</i> <i>Les modalités, la nature et la contrepartie financière de ces insertions seront précisées dans un avenant à la présente convention.</i></p>	<p>A préciser selon la nature de l'insertion</p>	<p>ponctuellement</p>

Mêmes principes que la convention avec la MAIF

ARTICLE 3— ENGAGEMENTS DES PARTIES

ARTICLE 3— ENGAGEMENTS DES PARTIES

ARTICLE 3— ENGAGEMENTS DES PARTIES

⋮

⋮

3.1. Engagements de la MGEN

⋮

⋮

Le présent article a pour fonction de définir les différents champs d'action du partenariat ESPE/MGEN ainsi que les contenus des actions envisagées.

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

⋮

- ✚ des interventions thématiques (dans et hors des plans de formation) sur des domaines variés comme la promotion et l'éducation à la santé, la protection sociale, l'action sociale, le handicap, l'économie sociale et solidaire ou tout enjeu de société en lien avec les valeurs de la MGEN,
- ✚ des outils pédagogiques développés par la MGEN dans les domaines précédemment cités,
- ✚ des compétences en matière de qualité de vie au travail et de prévention des risques psycho sociaux,
- ✚ Une participation à certaines actions ou productions d'outils de communication,
- ✚ des soutiens à des projets éducatifs portés par les étudiants,
- ✚ des informations aux étudiants et personnels en matière protection sociale au moyen d'interventions à la rentrée universitaire et de permanences organisées sur les sites de l'ESPE au cours de l'année universitaire.

Mêmes principes que la convention avec la MAIF

ARTICLE 3— ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1. Engagements de la MGEN

Le présent article a pour fonction de définir les différents champs d'action du partenariat ESPE/MGEN ainsi que les contenus des actions envisagées.

Ces actions sont menées par la MGEN dans le cadre notamment de son activité de gestionnaire du régime obligatoire de sécurité sociale des fonctionnaires, et conformément à son objet social.

La MGEN intervient dans les domaines suivants et, selon les modalités ci-après, s'engage à y apporter :

- ✚ des interventions thématiques (dans et hors des plans de formation) sur des domaines variés comme la promotion et l'éducation à la santé, la protection sociale, l'action sociale, le handicap, l'économie sociale et solidaire ou tout enjeu de société en lien avec les valeurs de la MGEN,
- ✚ des outils pédagogiques développés par la MGEN dans les domaines précédemment cités,
- ✚ des compétences en matière de qualité de vie au travail et de prévention des risques psycho sociaux,
- ✚ Une participation à certaines actions ou productions d'outils de communication,
- ✚ des soutiens à des projets éducatifs portés par les étudiants,
- ✚ des informations aux étudiants et personnels en matière protection sociale au moyen d'interventions à la rentrée universitaire et de permanences organisées sur les sites de l'ESPE au cours de l'année universitaire.

Convention avec la MGEN

Thèmes	Descriptif	financeme nt	Calendri er
Formation pour les Masters 1 du 1 ^{er} degré	<p>MGEN s'engage à organiser sur chaque site la formation au PSC1 :</p> <p>financement à hauteur de 10 € de la formation au PSC1 obligatoire dans le cadre de l'inscription au CRPE. La remise de bons formation et la remise des diplômes aux étudiants s'effectueront en présence de Mgen sur chaque site de formation</p>		de janvier à avril 2015
Présence sur les temps de rentrée	<p>Durant la période de la rentrée universitaire L'ESPE permettra à MGEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un stand pour informer les M1, M2 et professeurs stagiaires sur la protection sociale et l'éducation à la santé - l'organisation d'interventions collectives et de "rendez-vous protection sociale" pour présenter et faciliter les démarches d'affiliation au régime obligatoire de sécurité sociale des fonctionnaires pour les professeurs stagiaires. 	Plafond 4500 €	A la rentrée

Article 1 - à verser la somme de 1 500 € au profit de l'ESPE Languedoc-Roussillon à la signature de la présente convention et 500 € à réception d'une facture pour une insertion publicitaire (1 page) dans le livret d'accueil de l'ESPE édition 2015 - 2016.

En contrepartie, la GMF sera présente :

- à la rubrique Partenaires du site internet de l'ESPE comprenant un texte institutionnel et renvoi vers le site www.gmf.fr.
- par la tenue d'un stand aux différentes dates de rentrées des étudiants en Master 2 MEEF et des enseignants stagiaires.
- lors de permanences régulières mises en place 4 fois par an sur les 5 sites de formation de l'ESPE de Carcassonne, Nîmes, Perpignan, Mende et Montpellier (tenue d'un stand permettant de rencontrer les étudiants et personnels de l'ESPE),
- en soutien de manifestations ou conférences organisées par l'ESPE pour ses étudiants.
- avec la possibilité d'insertion complémentaire pendant la durée de la convention.

Article 2 - la GMF pourra également intervenir à titre gracieux auprès des étudiants en Master 2, enseignants stagiaires et personnels, en animant des ateliers autour des thèmes de Prévention (constat amiable, sécurité au volant, accidents de la vie courante ...).

2- L'ESPE LANGUEDOC-ROUSSILLON S'ENGAGE DE SON COTE PENDANT LA DUREE DE LA CONVENTION PARTENAIRE :

Article 3 - à permettre à la GMF de diffuser des informations écrites ou orales aux étudiants en Master MEEF, enseignants stagiaires et personnels de l'ESPE dans le cadre des présences citées à l'article 1.

L'ESPE s'engage notamment à faire connaître à la GMF les dates et les lieux des journées d'accueil, présence des étudiants et enseignants stagiaires à l'ESPE, afin de fixer le planning des permanences lui permettant d'assurer les missions qui découlent de son champ d'intervention.

3 - VIE DU CONTRAT ET MESURES CONSERVATOIRES

Article 4 - Chaque année, un représentant de l'ESPE (désigné par son directeur) et un représentant de la GMF (désigné par son directeur) se réunissent pour :

- dresser le bilan de la convention pour l'année en cours,
- définir les propositions d'actions retenues pour l'année suivante.

Calendrier des élections des responsables d'UF

Qui est électeur?

- Des étudiants désignés à la suite d'une élection par UF et par niveau
- Tous les enseignants-chercheurs et enseignants réalisant au moins 25h dans les masters MEEF
- Des inspecteurs conformément au règlement intérieur

Quelle procédure ?

- Les responsables d'UF sont chargés d'établir la liste des électeurs enseignants et enseignants chercheurs.
- Un calendrier électoral a été communiqué aux étudiants (voir courrier envoyé donné dans les pièces jointes)

Calendrier des élections des responsables d'UF

Voici les principales dates qui jalonnent ces élections

- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 janvier. Le dépôt des listes se fait par voie électronique aux deux adresses suivantes :
<Marguerite.taule@pres-suddefrance.fr> <espe-lr@pres-suddefrance.fr>
Le modèle de déclaration de candidature sera disponible sur le site de l'espe :
<http://www.pres-suddefrance.fr/ESPE/>

- Les élections des étudiants auront lieu pendant la semaine du 2 au 6 février.
- L'actuel responsable de chaque UF convoquera le conseil d'UF pendant la semaine du 23 février. A l'issue de cette réunion aura lieu l'élection du nouveau responsable.



Calendrier des élections des responsables d'UF

Voici un extrait du règlement intérieur concernant les élections des étudiants.

Il est procédé à une élection disjointe pour les élections des représentants des usagers de M1 et de M2. Les usagers sont représentés au conseil de l'UF de la façon suivante :

- *Dans l'UF 1 : un représentant M1 et M2 pour les sites de Carcassonne, Mende, Nîmes et Perpignan et deux représentants M1 et M2 pour le site de Montpellier.*
- *Dans les autres UF : un représentant par groupe de 45 étudiants*

Les représentants usagers sont désignés pour une année universitaire.

La désignation de ces étudiants se fait par scrutin direct dans toutes les Unités de Formation. Dans toutes les UF, il sera procédé un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Il est recommandé que les listes veillent à ce que les parcours soient représentés de façon équilibrée.

En cas de non pourvoi des sièges lors du processus électoral, il sera procédé à un tirage au sort parmi les étudiants inscrits dans les parcours relevant de l'Unité de Formation et de l'année de master.

Calendrier des élections des responsables d'UF

	Intitulé et responsable provisoire	Parcours	Nombre de sièges en M1	Nombre de sièges en M2	Date de l'élection
UF1	Premier degré Jean-Paul Udave	Parcours premier degré, site de Montpellier	2	2	6 février
		Parcours premier degré, site de Carcassonne	1	1	6 février
		Parcours premier degré, site de Mendes	1	1	6 février
		Parcours premier degré, site de Nîmes	1	1	6 février
		Parcours premier degré, site de Perpignan	1	1	6 février
UF2	CPE et Autres Métiers de l'Éducation Geneviève Zoia et Gérard Piquemal	- Mention MEEF « Encadrement Educatif » - Mention MEEF « Pratique et Ingénierie de la Formation »	1	3	M1 : 2 février M2 : 5 février
UF3	Sciences Louise Nyssen	- Mathématiques - Physique-Chimie - Math-Sciences - Sciences de la Vie et de la Terre - Biotechnologie	3	2	5 février

Calendrier des élections des responsables d'UF

UF4	Lettres et Arts Trung Tran	- Arts plastiques, - Lettres classiques/ lettres modernes - Musique	3	2	4 février
UF5	Langues Jean-Michel Ganteau	- Allemand - Anglais - Espagnol - Catalan - Italien - Occitan - Portugais - Chinois	4	3	5 février
UF6	SHS et documentation Lucile Médina	- Documentation - Histoire et Géographie - Sciences Economiques et Sociales - Sciences et Techniques Médico-Sociales	3	2	5 février
UF7	STAPS Didier Delignières	- EPS	2	2	5 février
UF8	Métiers de l'enseignement technologique et professionnel Eric Favard	- Sciences de l'ingénieur collèges-lycées et techniques industrielles lycées professionnels - Anglais-Lettres - Espagnol-Lettres - Lettres-Histoire-Géographie - Arts Appliqués - Eco-Gestion des Organisations	4	2	5 février

- A la demande du rectorat, mise en place cette année 2014/15 d'une nouvelle procédure visant à ce que seuls des conseillers pédagogiques préalablement désignés par les corps d'inspection soient proposés à l'ESPE et donnant au délégué à la pédagogie la mission de communiquer avec les chefs d'établissement. Tout le travail en interne à l'ESPE a été réalisé par le bureau des stages de l'ESPE-LR dirigé par E. Favard.
- **1^{er} bilan :**
 - Un calendrier qui n'a pas été respecté.
 - Des conseillers pédagogiques qui n'ont pas été préalablement informés qu'une telle mission leur serait confiée.
 - Une information arrivant tardivement au conseiller pédagogique via le délégué à la pédagogie puis le chef d'établissement
 - Aucune rencontre ni information des conseillers pédagogiques n'a pu être mise en place du fait du calendrier beaucoup trop contraint.
 - Le 16 novembre, environ 10% des stagiaires ont rencontré des difficultés lors de leur arrivée sur le lieu de stage.
 - Depuis tous les stagiaires réalisent leur stage ou ont fini leur première quinzaine de jours de stage.

Evolution de la procédure pour l'année universitaire 2015/16

Le principe envisagé pour l'année 2015/16 peut consister à

- Identification des éventuels conseillers pédagogiques par les corps d'inspection avant le 1^{er} juillet 2015
- L'ESPE envoie ces listes de conseillers pédagogiques potentiels aux chefs d'établissement chargés de les informer puis d'informer l'ESPE d'éventuelles mutation d'enseignants ou de refus de certains enseignants
- Retour des chefs d'établissement avant le 25 septembre précisant les possibilités d'accueil d'étudiants en M1 (SOPA) ou/et M2 (SPA).
- Répartition des lieux de stages au sein de l'ESPE avant le 10 octobre.
- 15 octobre : envoi des listes des conseillers pédagogiques retenus aux chefs d'établissement chargés de les informer.
- Les étudiants connaissent leur lieu de stage avant les vacances d'automne, de même les chefs d'établissement et conseillers pédagogiques sont informés avant ces vacances
- Possibilité de communiquer dans le cadre d'équipe plurielle avec ces conseillers pédagogiques
- Début des stages le 17 novembre 2015

Problème restant à gérer et à intégrer dans le dispositif

- Stages de préprofessionnalisation de Licence
- Existence d'une unique document à destination des chefs d'établissement et des enseignants décrivant tous les stages et leurs attendus.

ESPE-LR : quels moyens pour remplir ses missions?

Moyens nécessaires et missions propres à l'ESPE

- **Communication interne et externe**
- **Scolarité au sens large**
 - Inscription, rôle de scolarité centrale pour tous les étudiants
 - Suivi des stages
 - Suivi des parcours adaptés pour les fonctionnaires stagiaires
 - Formation Continue
 - Démarche Qualité, suivi des formations, conseil de perfectionnement
- **Système d'information permettant à l'ESPE-LR d'être accessible à tous les enseignants et étudiants**
- **Gestions des partenariats extérieurs nationaux et internationaux**